

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 05 54 /MENA/DRH du 30 DEC. 2024

portant nomination de **Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation**, au titre de  
l'Année Scolaire **2024-2025**

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;  
Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;  
Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;  
Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;  
Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;  
Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;  
Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

**considérant les nécessités de service,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les Inspecteurs d'Orientation dont les noms suivent, sont nommés dans la fonction de **Directeur de Centre d'Information et d'Orientation**, conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	DRENA D'ORIGINE	STRUCTURE D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	315650L	OKOU AHONDJO LOUIS	M	YAMOUSSOUKRO	CIO YAMOUSSOUKRO	MANKONO	CIO MANKONO
2	358517E	LOZO N'DYLYZOU MARCELLINE	F	ADZOPE	CIO ADZOPE	GRAND-BASSAM	CIO GRNAD-BASSAM
3	324213T	TRAORE MEKIE	M	AGBOVILLE	CIO AGBOVILLE	BOUNA	CIO BOUNA

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction ;

**Article 3 :** Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

MENA /CAB |  
DRH/SDPAA |  
DRENA |  
INTÉRESSÉ(E) |  
CHRONO |

  
**Professeur Mariatou KONE**